

PROCES VERBAL

SÉANCE DU 24 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 Convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Etaient présents : MM. POYADE, FARGE, THIOLLIER, PERRET, et JAY
MMES GONNET-LEARD, MIRA, CHAPELAND, GOUTAGNY, BERTHASSON et
CONSEILLON.

Etaient absents : M. CHAMBON, M. PONTONNIER, M. BOUARD (pouvoir à JL POYADE)

Secrétaire de Séance : MME CONSEILLON Anne Marie

1- PROJET CENTRE BOURG :

Mr le Maire explique que la société « Bâtir et Loger » est venu en mairie exposer leur projet de centre Bourg.

Ce projet consiste à la création de 6 logements, de 2 maisonnettes et d'un parking situé devant l'ensemble du projet.

Le côté financier à la charge de la mairie s'élèverait à la somme de 293 044 € TTC pour les frais du lotissement et à hauteur de 447 423.00 € TTC pour les frais de bâtiments, soit un projet pour la mairie dont le coût global et estimatif serait de 740 467.00 € TTC.

Bâtir et Loger se propose de financer la mairie à hauteur de 150 000,00 € afin de pouvoir réaliser ce projet sur la commune.

L'ensemble du projet « Bourg » composé des emménagements du lotissement, de la mairie, de la place et des Halles s'élèverait à un montant global et estimatif de 1 040 000,00 €

Il est a noté qu'une subvention de 508 000,00 € peut être demandée auprès du département.

Il resterait donc à charge de la mairie, la somme de 362000,00€ en tenant compte de la vente du terrain.

Par principe, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

2- TERRAIN GOUTTENOIRE :

M. Le maire informe que le terrain GOUTTENOIRE, d'une surface 3 800 m² et possédant une habitation de 80 m² est en vente entre une fourchette de prix allant de 300 000,00 € à 350 000,00 € négociable.

Il précise aussi qu'il est situé dans une zone d'orientation d'aménagement et de programmation (AOP) du PLU de la commune et que de ce fait, la commune a la possibilité de préempter le terrain pour éventuellement un projet MARPA (résidence séniors).

3- TRAVAUX MUR DE LA MAIRIE :

M. le Maire indique que l'entreprise FONVIELLE qui avait été choisie à l'initial pour réaliser les travaux n'est pas disponible à l'automne et qu'il est donc nécessaire de trouver une autre entreprise.

Le nom de l'entreprise CELLIEU est nommé.

Après concertation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la nouvelle entreprise.

4- RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Mr le Maire présente le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce rapport à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le projet foot a pour but de fédérer les différentes communes autour d'un syndicat,
- Un concours de pétanque des élus est organisé le 30 août 2025 à Montbrison,
- Un changement de tarif au niveau de la location de la petite salle est proposé
 - o Montant de 75 € pour la 1^{ère} location
 - o Montant de 150 € pour la 2^{ème} réservation
- Au niveau de l'école, il faudrait trouver un système d'ombre pour les plus petits, (Prévoir à l'ordre du jour du prochain conseil municipal),
- Les week-ends entre les fêtes de fin d'année seront bloqués sur l'agenda des réservations pour qu'il n'y est pas de locations, la masse de travail étant trop importantes.

La séance est levée à 23h45
Prochain Conseil Municipal le 22 juillet 2025 à 20h30.

A ST LAURENT LA CONCHE, le 24 juin 2025
Le Maire,

Jean-Luc POYADE

La secrétaire

Anne Marie CONSEILLON